

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

**SEANCE DU
4 AVRIL 2024**

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

L'an deux mille vingt quatre, le 4 avril à 15 h 00, se sont réunis à LE MUY 83490 – Usine du Muy – RD 25 – Quartier Rabinon, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 25 mars 2024, sous la présidence de Madame Liliane BOYER, Maire DU MUY.

PRESENTS :

BOYER Liliane - CHIRON Hervé - CHIOCCA Christophe - LONGO Gilles - MERIMECHE Kader - RAOUST Jean Paul - MOISSIN Jean-François - OLIVIER Gil - BONNAL Gérard.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Néant

ABSENTS : UGO René - HUMBERT Cédric - BOYER Max - DECARD Guillaume - GIUSTI Jacques

SECRETAIRE DE SEANCE : BONNAL Gérard

DELIBERATION N° 2024-005	ACQUISITION DE TERRAINS SUR LE SITE DU PONT DU DUC A FREJUS 83600 – PARCELLES AL 0007, 0175 et 0177.
Affiché du au	

Madame la Présidente expose :

Le SEVE est propriétaire de plusieurs conduites d'eau potable traversant des parcelles appartenant au Département du Var sur la commune de Fréjus. Il s'agit des terrains cadastrés AL 0007, 0175 et 0177.

Le Département exploitait ces parcelles et des ouvrages bétonnés dans le cadre de l'alimentation de l'eau de la Siagnole. Depuis une vingtaine d'années des modifications techniques ont entraîné l'abandon de tous les équipements du Département sur ces parcelles.

Le site fait l'objet de dégradations depuis plusieurs années, ce qui représente une vraie problématique quant à l'intégrité des équipements du SEVE.

Dans l'objectif d'optimiser et de sécuriser l'exploitation de ses équipements, le SEVE souhaite accéder à la propriété des parcelles AL 0007, 0175 et 0177. Il lui appartiendrait alors d'assurer la remise en état du site. Le Département du Var a donné son accord pour une cession à l'euro symbolique, auxquels il convient d'ajouter les frais d'acte le cas échéant, pour ces trois terrains d'une superficie totale de 998 m².

Le Comité Syndical est invité à :

- ✓ **Autoriser** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition par le SEVE des trois parcelles ci-dessus désignées pour un euro symbolique auquel il convient d'ajouter les frais d'acte le cas échéant,
- ✓ **Autoriser** Madame la Présidente à signer tous les actes se rapportant à l'acquisition de ces parcelles.

LE COMITE SYNDICAL,

- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'acquisition par le SEVE des trois parcelles ci-dessus désignées pour un euro symbolique auquel il convient d'ajouter les frais d'acte le cas échéant,
- ✓ **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les actes se rapportant à l'acquisition de ces parcelles.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site web du Syndicat(<https://seve-eau.fr>).

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,


LA PRÉSIDENTE
de l'Eau
du Var Est
Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-258301381-20240405-DELIB2024-005-DE
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024